

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 mars 2019

Parution de l'ouvrage "Troubles psychiques au travail : comment l'AI peut aider les RH"

Peut-être l'avez-vous remarqué : quand on parle d'intégration ou de réintégration professionnelle des personnes atteintes dans leur santé, les exemples donnés concernent presque exclusivement des travailleurs souffrant d'un handicap physique. Mais il n'est quasiment jamais question de troubles psychiques. Tout se passe comme si ces problèmes se trouvaient dans l'angle mort des RH.

Or, 25% des actifs souffriraient de troubles psychiques au moins une fois au cours de leur carrière. Les statistiques de l'AI parlent d'elles-mêmes : aujourd'hui, les troubles psychiques constituent la cause la plus fréquente d'octroi d'une rente. Les pertes économiques directes sont estimées à plus de 11 milliards de francs par année (20 milliards en comptant les coûts indirects).

Le maintien en emploi et la réinsertion professionnelle des personnes atteintes dans leur santé psychique sont donc devenus un enjeu majeur sur le plan sociétal, économique et politique. Cependant, les managers RH ne savent souvent pas comment réagir. Ils se sentent démunis et finissent le plus souvent par licencier. Pourtant, les témoignages réunis dans cet ouvrage démontrent qu'il est possible de maintenir en emploi les collaborateurs concernés. Les entreprises qui considèrent l'assurance-invalidité comme un allié et sollicitent son aide suffisamment tôt mettent toutes les chances de leur côté.

Les auteurs ci-dessous se tiennent tout naturellement à votre entière disposition.

Contacts

Jean-David Curchod, responsable de la communication de l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS), jean-david.curchod@ge.oai.ch, tél. 022.327.26.34, mobile 076.413.47.71.

Francesca Sacco, journaliste, francesca.sacco@infomaniak.ch, 076.616.85.22

Commandes

Pour commander un exemplaire sur la boutique en ligne : <https://www.hrtoday.ch/fr/shop>